

Tunisie – séjour balnéaire à Hammamet

Hôtel-Medina Solaria & Thalasso 5*

du 21 au 28 janvier 2026 – 8 jours / 7 nuits

A partir de 585 € / personne

Base 30-35 personnes



LES POINTS FORTS :

Séjour balnéaire

Hébergement en hôtel 5*

Formule all-inclusive

Face à une plage privée

Jour 1 : MARSEILLE → HAMMAMET

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Marseille Provence. Accueil et assistance par votre accompagnateur. Formalités d'enregistrement. Envol pour Hammamet, sur vols spéciaux. Transfert à votre hôtel situé à 65 km de l'aéroport et 10 km du centre-ville d'Hammamet et Dîner (selon horaires de vols) et nuit.

Votre hôtel :

L'hôtel Medina Solaria & Thalasso est un établissement à la décoration raffinée, idéal pour un séjour en couple ou en famille. Composé de 239 chambres réparties dans un bâtiment de 4 étages entourant une magnifique piscine sur 2 niveaux comprenant un bain à remous, un toboggan et des grottes, vous apprécierez le standing et le confort de cet hôtel, où vous serez également proposés toute une gamme d'infrastructures et d'activités sportives diverses et variées pour que votre bien être soit complet. À votre disposition : réception 24h/24, room service*, blanchisserie*, médecin et, infirmier* (sur demande), change, wifi, transats, parasols, serviettes de plage (avec caution).

Votre chambre :

Pour un séjour agréable, vous serez logés en chambre standard spacieuse et confortable, avec balcon ou terrasse. Les chambres ont une capacité maximale de 3 personnes. Elles sont toutes équipées de : climatisation, chauffage, mini frigo, télévision par satellite, téléphone, salle de bain équipée avec douche ou baignoire et sèche-cheveux, bureau, coffre-fort*, wifi.

Dans le cas d'une chambre à usage triple, l'hôtel met à disposition des clients une chambre double équipée d'un lit double ou de 2 lits twin et d'un lit d'appoint (sofa, canapé lit).

Vos activités et loisirs

De nombreuses activités variées vous seront également proposées par l'équipe d'animation au sein de votre hôtel. À votre disposition :

- . Piscine extérieure pour se rafraîchir à tout moment
- . Accès direct à une plage privée (petite route à traverser)
- . Terrains de tennis (éclairage avec supplément), tennis de table, mini-foot
- . Pétaque, beach-volley, fléchettes, tir à l'arc, tournois sportifs

. Salle de fitness accessible de 10h00 à 17h00

Vibrez au rythme de soirées variées : cabarets, spectacles folkloriques, karaoké et bien plus encore.

Bien-être et relaxation au centre de thalassothérapie*
Envie de vous ressourcer ? Un centre de thalassothérapie* de 1300 m² sera à votre disposition avec les prestations suivantes : piscine intérieure d'eau de mer (ouverte pour les clients non-curistes de 9h00 à 10h00 puis de 12h00 à 15h00 et de 17h00 à 18h00), sauna, bain à vapeur, bains à remous, hammam, soins du corps, massages, cures.

Restaurants et bars

Séjournes l'esprit libre avec la formule « Tout inclus », les repas sont servis sous forme de buffet dans le restaurant principal de l'hôtel **O Blu** où cuisine internationale mais aussi spécialités locales seront à l'honneur.

Votre formule comprend :

- . Early breakfast : 4h00 – 6h30
- . Petit déjeuner : 06h30 – 10h00
- . Petit déjeuner tardif : 10h00-12h00
- . Déjeuner : 12h30 – 15h00
- . Dîner : 19h00 – 22h00
- . Diner tardif : 20h00 – 02h00
- . Snack : 15h00 – 18h00 / 02h00 – 04h00

La formule tout incluse vous donnera également accès aux restaurants ci-dessous (sur réservation) :

Restaurant Mediterranea, situé à l'hôtel Medina Belisaire & Thalasso

Restaurant italien, situé à l'hôtel Medina Solaria & Thalasso

Restaurant marocain situé à l'hôtel Diar Lemdina

En partenariat avec



À noter

Un transfert aller/retour est prévu jusqu'à votre hôtel. Durant votre séjour, notre représentant francophone organisera une réunion d'information à laquelle nous vous conseillons vivement d'assister. Il vous présentera l'hôtel, son fonctionnement, mais aussi la région et les différentes activités à faire dans les alentours.

Selon les règles de l'hôtellerie internationale, votre chambre sera disponible à partir de 14h00 le jour de votre arrivée et vous devrez la libérer avant 12h00 le jour de votre départ.

A partir du 01/11/24 le montant de la taxe de séjour à régler sur place (à partir de 12 ans) est le suivant :
Hôtel 4* et 5* : 12 dinars (environ 3,50€) par nuit et par personne. La taxe de séjour est plafonnée à 10 nuits maximum

En fonction de vos horaires de vols, le restaurant de votre hôtel de destination peut être fermé à votre arrivée ou lors de votre départ. Dans ce cas nous vous invitons donc à prévoir une collation.

S'il vous reste des dinars au moment de votre départ de Tunisie il sera possible de les convertir en euros à l'aéroport mais uniquement si vous avez bien conservé le bordereau délivré par le bureau de change ou le ticket de retrait d'argent aux distributeurs.

Les prestations proposées dans nos forfaits peuvent à tout moment être suspendues ou modifiées suite à des restrictions sanitaires que pourraient imposer les différents gouvernements dans le cadre de la lutte contre d'éventuelles pandémies telle que la Covid-19 ou autres et cela sans que Mondial Tourisme n'en soit tenu responsable.

La durée du séjour est calculée sur le nombre de nuits et non de journées. Le premier et le dernier jour du séjour sont consacrés au transport international. Les arrivées ou les départs pourront avoir lieu en cours de nuit en fonction des horaires imposés par les compagnies aériennes

Jour 8 : HAMMAMET → MARSEILLE

Petit déjeuner et transfert à l'aéroport de Hammamet (selon horaires de vols). Formalités d'enregistrement. Envol pour Marseille-Provence sur vols spéciaux.

FORMALITES : Les ressortissants de nationalité française doivent se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et valide 3 mois après la date de retour..

INFORMATIONS : La photocopie de votre carte d'identité en cours de validité est obligatoire au moment de votre inscription.

Infos vol

Vous voyagerez à bord de la compagnie Nouvel Air (sous réserve de modification).

Les repas ne sont pas compris à bord.

Pour les séjours à destination de Monastir/Sousse et Hammamet, les arrivées et départs peuvent se faire de l'aéroport de Tunis ou de celui de Monastir en fonction du jour de départ et/ou de la disponibilité sur les vols. Pour les séjours à destination de Mahdia, les arrivées et départs se font uniquement de l'aéroport de Monastir. Le premier et le dernier jour du voyage sont consacrés au transport. L'organisateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il ne saurait être tenu responsable en cas de départ tardif et/ou de retour matinal le dernier jour.

Les horaires proposés au moment de votre réservation sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels. Ils peuvent être soumis à modification par la suite. Les horaires définitifs vous seront communiqués environ 7 jours avant le départ.

Les horaires retour pourront vous être communiqués sur place.

NOTRE PRIX COMPREND :

Les vols aller retour au départ de Marseille
Les taxes aéroportuaires
L'assistance aux embarquements à l'aéroport
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
L'hébergement 7 nuits en chambre ½ double standard
La formule tout inclus
Les bagages en soute 20 kg + 8 kg en cabine
Les assurances Annulation, Assistance, Rapatriement,

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 130 € (nombre limité, nous consulter)
Les pourboires, les dépenses personnelles et les extras
Les taxes de séjour à régler sur place (environ 3.5 € / personne)
Les hausses de carburants éventuelles, des compagnies aériennes, pouvant intervenir durant la saison.
Toutes prestations non indiquées dans le paragraphe « nos prix comprennent », optionnelles ou extras.
Toutes prestations non indiquées dans le paragraphe « nos prix comprennent », optionnelles ou extras.
L'option de 3 soins à 55 € / personne (Hammam 30 min / Parcours bio-marin 30 min et Bain hydro massant 15 min).



En partenariat avec



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire REGARD VOYAGE

INFORMATION PRÉALABLE

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, des conditions spécifiques au fournisseur de voyages concerné ainsi que du descriptif de la prestation choisie sur le Site.

Le client reconnaît également avoir pris connaissance, avant la confirmation de la réservation du séjour, du formulaire d'information standard sur les droits essentiels au titre de la directive européenne 2015/2302 transposée dans le code du tourisme et disponible à la fin des conditions générales (formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait et formulaire d'information standard pour les contrats portant sur un service de voyage (hors vols secs)). Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les fiches descriptives figurant sur le site, les conditions de vente ainsi que les formulaires d'information standard résumant les droits du voyageur ont vocation à informer les clients, préalablement à la passation de leur commande, notamment sur les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées du détaillant et de l'organisateur, le prix et les modalités de paiement, les conditions d'annulation et de résolution du contrat, les assurances et les conditions de franchissement des frontières.

Le client est invité à se reporter aux fiches descriptives du voyage ou du séjour choisi.

Conformément à l'article L211-9 du Code du Tourisme, les parties conviennent expressément que l'Agence pourra apporter des modifications aux informations précontractuelles figurant sur le Site, notamment au prix et au contenu des prestations de transport et de séjour, à l'identité du transporteur aérien, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des hôtels, aux itinéraires des circuits, etc.

Le Site est mis à jour plusieurs fois par jour et les prix affichés sont susceptibles d'évoluer en fonction des mises à jour. Le prix applicable est le prix en vigueur au moment de l'inscription pour le voyage concerné et est confirmé au client avant son acceptation définitive.

Certaines offres proposées sur le Site ont une date limite de validité : le client doit donc vérifier cette date.

1. PROCESSUS DE RÉSERVATION DE LA PRESTATION TOURISTIQUE

1.1. Le Site présente des prestations touristiques élaborées par différents fournisseurs référencés par REGARD VOYAGE, tels que tour-opérateurs, hôteliers, transporteurs (compagnie aériennes, compagnies de croisières, etc.) ou proposées par les centrales partenaires de REGARD VOYAGE pour les hôtels, l'aérien et le train.

Pour toute prestation proposée sur le Site, les conditions de vente spécifiques à chaque fournisseur de voyage concerné par la prestation réservée s'appliquent. Ces conditions comprennent des dispositions concernant notamment les modalités de paiement, d'annulations ou de modifications de réservations, de remboursement, les obligations des parties au contrat, la responsabilité.

1.2. Afin de finaliser son contrat de vente, le client est adressé à l'agence REGARD VOYAGE géolocalisée par rapport aux coordonnées renseignées lors de la réservation.

REGARD VOYAGE est donc l'interlocuteur vendeur du client, responsable de la bonne exécution du contrat au sens du Code du Tourisme.

Si la géolocalisation du client s'avère impossible, si le client refuse REGARD VOYAGE ou si le client réserve en ligne exclusivement une prestation ne dépendant pas d'un forfait touristique (titre de transport sec, réservation hôtelière isolée),

Dans les présentes conditions, REGARD VOYAGE font référence au contrat de voyage du client.

1.3. Le Site agit donc en tant qu'intermédiaire :

- le client conclut donc un contrat avec REGARD VOYAGE.
- les conditions de vente du fournisseur du voyage constituent un des éléments du contrat.

2. INSCRIPTION

Le client formule ses demandes au moyen des formulaires de devis et ou directement en agence.

Après confirmation, le client confirmera à son tour sa réservation et procèdera au règlement intégral du prix de la prestation au moyen de sa carte bancaire ou se rendra dans l'Agence dédiée afin de régler sa réservation selon les conditions acceptées par les 2 parties.. Le formulaire de réservation confirmée correspond au contrat de voyage et comporte le descriptif de la prestation et ses caractéristiques essentielles, ainsi que le prix et les conditions d'annulation, de modification et d'assurance choisie par le client.

Les compagnies aériennes peuvent à tout moment exiger l'émission ou le paiement anticipé sans remboursement possible des billets inclus dans le forfait en cas d'annulation ou de modification. Dans ce cas, ou si le client exige l'émission anticipé de son billet, les conditions de modification ou d'annulation du forfait peuvent s'en trouver modifiées : L'agence informera le client dans le respect des dispositions du Code du Tourisme.

Les prestations proposées sont mises à jour dès la communication effectuée par les fournisseurs ; la réservation ne peut être considérée comme définitive qu'après confirmation par REGARD VOYAGE

3. PRESTATIONS ET PRIX DES FORFAITS

Les fiches descriptives des voyages et séjours mentionnent expressément ce qui est compris dans le prix.

Les prix retenus dans les contrats de voyage ont été calculés sur la base des taux de change, des tarifs aériens et des prestations terrestres connus lors de la signature du contrat. Ils sont communiqués en temps réel lors de leur publication, si une partie est assujéti à une parité monétaire, REGARD VOYAGE après en avoir informé le client aura le droit de réajuster le tarif au paiement du solde.

Les prix donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le forfait ou toute interruption de voyage du fait du client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

Les prix indiqués correspondent à un prix forfaitaire par personne, sur la base d'une chambre double, TTC, et sont libellés en euros. Ils doivent être confirmés par REGARD VOYAGE au moment de l'inscription. Les prix sont calculés de façon forfaitaire selon le nombre de nuitées et non de journées.

Ils incluent les transports aériens, maritimes et terrestres, les transferts selon les indications des itinéraires, les taxes connues au jour de l'inscription, les frais de dossier, l'hébergement, les visites et excursions inscrites au programme et non mentionnées comme facultatives.

Sauf mention spéciale sur le contrat de voyage, les prix ne comprennent pas les frais d'obtention de visas et passeports, les pourboires et gratifications divers, les dépenses personnelles et les assurances facultatives bagages, annulation et assistance, les boissons, ni certaines prestations obligatoires telles que les taxes locales, le supplément dîner de réveillon ou occasion spéciale, les frais de visas, etc. REGARD voyage décline toute responsabilité pour les achats personnels sur place.

Les occupants d'une même chambre doivent obligatoirement souscrire la même pension.

Le paiement complet pour tous les titres de transport seuls, assurances et locations de voiture est exigé au moment de la réservation, selon les moyens de paiement demandés par REGARD VOYAGE.

4. MOYENS DE PAIEMENT

Le client procédera au règlement intégral du prix de la prestation par un moyen de paiement communiqué pas REGARD VOYAGE. Dans certains cas, le client a la possibilité de payer en plusieurs fois ou au moyen de chèques-vacances, moyennant 3% de frais par chèque vacance.

4.1. Paiement par acompte et solde

Cette fonctionnalité permet au client de réserver, un voyage packagé, en payant un acompte de 30%. Le solde est automatiquement prélevé 50 jours avant La date de départ.

4.2. Paiement en chèques-vacances

Le client a, dans certains cas, la possibilité d'effectuer son paiement en chèques-vacances. Le paiement en chèques-vacances sera majoré de 3% uniquement pour l'achat de prestations en France et à destination des pays de l'Union Européenne.

4.3. Paiement en 3 ou 4 fois

Le client peut, dans certains cas, effectuer son paiement en 3 ou 4 fois dans les conditions précisées ci-dessous. Ce mode de paiement ne peut être utilisé que pour les paiements de forfaits touristiques. Les vols secs sont exclus de ce mode de paiement.

Dans le cas où le dossier est éligible à ce mode de paiement et que le client a opté pour le paiement en plusieurs fois, le règlement sera soumis aux exigences de regard voyage:

5. RÉVISION DES PRIX

La révision du prix des forfaits touristiques est soumise aux conditions de vente de chaque fournisseur communiqué au client lors de sa réservation et reportée sur le contrat de vente.

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

6. PROMOTION ET VENTES DE DERNIERE MINUTE

Des promotions et des ventes de dernière minute (VDM) sont quelquefois proposées. Il est donc possible que pour un voyage identique, certains tarifs soient différents selon la période de réservation. Les clients ayant payé le tarif plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement rétroactif, correspondant à la différence entre le prix réglé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont pas cumulables avec les promotions.

7. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

REGARD VOYAGE informe les clients ressortissants français ou européens qu'ils doivent prendre leurs dispositions en ce qui concerne les règlements de police et de santé applicables à tout moment du voyage. Il appartient au client de s'assurer que lui-même et les personnes inscrites pour le séjour sont en règle avec les formalités de police, de douane et de santé exigées pour la réalisation du voyage.

Il n'appartient pas à l'agence de fournir ces informations ni d'interroger les clients sur leur nationalité.

Des informations générales sont disponibles sur le site internet www.diplomatie.gouv.fr (rubrique Conseils aux voyageurs) en ce qui concerne les conditions d'entrée et de séjour dans chaque pays et les conditions sanitaires.

Les ressortissants étrangers non-européens ou non ressortissants de l'EEE doivent se rapprocher de leur autorité consulaire, sous leur seule responsabilité, afin de connaître les formalités exigées par le déplacement envisagé et les délais nécessaires en fonction de la date de départ.

Si le voyage concerne des enfants mineurs, il appartient aux parents de se mettre en conformité avec les indications qui leur seront données ; chaque enfant doit être muni d'une pièce d'identité personnelle avec photographie et en cours de validité.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger sur le site : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, ainsi que de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal signataire du formulaire.

Les livrets de famille ne sont pas des pièces d'identité.

Il vous appartient de transmettre à l'Agence les coordonnées d'un contact sur le lieu du séjour du mineur non-accompagné.

En aucun cas, REGARD VOYAGE ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des clients qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un client de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que REGARD VOYAGES ne rembourse ni ne remplace le dit voyage.

Les clients doivent particulièrement veiller – sous leur seule responsabilité - à la conformité des noms et prénoms indiqués lors de leur réservation et confirmés lors de la conclusion de leur contrat de voyage avec les mentions de leurs papiers d'identité valides (nom d'usage, nom d'épouse etc.).

8. DURÉE DU VOYAGE

La durée du voyage inclut les jours de départ et de retour, depuis l'heure de départ de l'aéroport le jour du départ, jusqu'à l'heure d'atterrissage du vol le jour du retour. Sauf mention particulière, compte tenu des horaires des vols souvent aléatoires, il convient de considérer que les premiers et derniers jours du voyage seront consacrés au transport et ne comporteront aucune prestation sur le lieu du séjour. A certaines dates, les séjours de deux ou trois semaines sur vols spéciaux pourraient ne pas être disponibles à la vente, ou être proposés en nombre limité.

9. HOTELLERIE

La classification des hôtels par étoiles ou par catégorie présentée par REGARD VOYAGE résulte toujours des décisions des autorités du Tourisme, selon des normes locales qui peuvent être différentes des normes françaises ou internationales.

Les usages de l'hôtellerie internationale impliquent que les participants prennent possession de la chambre à partir de 14 heures et la libèrent avant midi, et ce, quelle que soit l'heure de départ ou d'arrivée.

Les chambres individuelles sont souvent plus petites et moins bien situées dans l'hôtel que les autres, même si un supplément est demandé à ce propos. Dans la plupart des hôtels, les chambres triples sont des chambres doubles avec un lit d'appoint. Cette formule, qui évite le règlement d'un supplément chambre individuelle pour la troisième personne, implique par conséquent quelques inconvénients notamment en termes d'espace disponible dans la chambre. Elles sont déconseillées pour trois adultes.

En cas de séjour en demi-pension, chaque nuit passée sur place correspond à un petit-déjeuner et un dîner. Ainsi, en cas d'arrivée tardive et de départ matinal aucun repas ne sera fourni le premier et le dernier jour. Il en est de même en cas de séjour en pension complète.

En cas de vol dans les hôtels, la responsabilité de REGARD VOYAGE sera limitée conformément aux règles du Code civil. De manière générale, les hôtels disposent de coffre-fort (gratuit ou payant) qu'il est recommandé d'utiliser.

L'accès aux discothèques des établissements hôteliers est interdit aux personnes de moins de 18 ans. Une pièce d'identité peut être demandée.

La formule "All Inclusive" permet la consommation sans limite de certains alcools pour les personnes majeures.

L'abus d'alcool est dangereux. Le Site ne pourra être tenue responsable des comportements ou accidents survenus aux clients en état d'ébriété.

Les activités et loisirs proposés par les hôtels peuvent présenter des risques dont le Site ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Les images affichées sur le Site des hôtels sont fournies à titre d'illustration des prestations : Le Site ne garantit pas qu'elles correspondent toujours exactement aux prestations réservées par le client (par exemple : image d'une chambre catégorie supérieure dans le descriptif produit alors que le client a réservé une chambre standard ; vue de la mer alors que la chambre est située ailleurs etc.).

10. TRANSPORT AÉRIEN

Les conditions de transport sont rappelées au dos des billets ou communiquées en même temps que son émission.

Les conditions de transport ainsi que les conditions tarifaires de la compagnie sont consultables sur le site internet de chaque compagnie aérienne.

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif dès qu'ils sont disponibles et peuvent être modifiés, même après confirmation à l'initiative de la compagnie aérienne. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Compte tenu de l'intensification du trafic aérien, des événements indépendants de la volonté du Site (grèves, incidents techniques, retards aériens) peuvent avoir lieu et peuvent être régis par le Règlement européen n°261/2004 du 11 février 2004 relatif au refus d'embarquement, aux annulations et aux retards importants de vol, dont les limitations peuvent bénéficier au Site. Par ailleurs, un changement d'aéroport peut se produire dans n'importe quelle ville. Une escale technique ou supplémentaire peut être prévue par la compagnie aérienne sans que REGARD VOYAGE ait le temps d'en informer les clients.

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999, dont les limitations de responsabilités pourraient profiter au Site en cas de mise en jeu de sa responsabilité et selon l'article L211-17 du Code du Tourisme.

La liste des compagnies aériennes utilisées dans les voyages proposés, est communiquée conformément aux dispositions des articles R.211-15 et suivants du Code du Tourisme.

Une confirmation de l'identité de la compagnie aérienne sera communiquée au client lors de l'inscription et au plus tard 8 jours avant le départ. Une modification peut intervenir avant le départ et le client en sera informé au plus tard lors de l'embarquement.

Pour les vols charters dont la durée n'excède pas deux heures, aucun repas à bord ne sera servi. Sur certains vols, les boissons alcoolisées sont payantes.

Conformément au Règlement européen n°1107/2006, le client présentant un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer REGARD VOYAGE. Le Site ou le transporteur aérien peuvent déconseiller ou refuser au client présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent impossible pareil transport. REGARD VOYAGE ou le transporteur aérien peuvent également exiger l'accompagnement de ce client par une personne capable de lui fournir une assistance.

Conformément à l'article L.224-66 du Code de la Consommation, en cas de non-utilisation de votre billet d'avion, vous avez la possibilité de vous faire rembourser, sur demande, les « taxes aéroports » afférentes à celui-ci. Le remboursement fera l'objet d'une facturation de frais égale à 20% du montant remboursé, sauf en cas de demande déposée en ligne. Le remboursement des taxes en cas de non-utilisation du billet est également possible en cas de vente de vols secs.

11. RECLAMATIONS

Lorsqu'un client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser le représentant local du fournisseur de voyages avec lequel il a contracté ou l'accompagnateur présent afin de régler le litige sur place. Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à l'Agence concernée dans les 30 j

12. BAGAGES-EFFETS PERSONNELS

L'Agence ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de problème, il est recommandé aux clients de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (dépôt de plainte).

Lors du transport aérien, la responsabilité des compagnies aériennes est limitée ou exclue en cas de perte, avarie ou retard de bagages, selon les conventions de Varsovie et de Montréal précitées ; ces conventions peuvent également bénéficier à l'Agence en cas de mise en jeu de sa responsabilité.

Toute réclamation doit être immédiatement déposée à l'aéroport par le client lui-même auprès des services du transporteur ou de l'aéroport et dès constatation du dommage.

Aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations proposées par REGARD VOYAGE sauf sur demande du client. Une assurance peut être proposée par l'un de nos prestataires en matière d'assurances. **IMPORTANT** : si vous suivez un traitement médicamenteux, conservez-le en cabine avec vous dans un bagage à main (avec ordonnances), ne le laissez pas en soute. Il est également recommandé de conserver avec vous en bagage à main vos objets de valeur : appareil photos, caméscope, lunettes de vue, clés d'appartement, de voiture, bijoux, etc. s'ils sont autorisés en cabine et dans la limite du poids autorisé en cabine par le transporteur. Outre les objets déjà interdits, les passagers doivent respecter les nouvelles mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine instaurées depuis le 6 novembre 2006 ; lors des contrôles de sûreté, les passagers doivent présenter séparément un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20cm sur 20cm, les flacons et tubes de 100ml maximum chacun).

13. RESPONSABILITE

L'Agence est titulaire des autorisations légales et administratives délivrées par les autorités françaises compétentes, garantissant aux clients la bonne exécution des prestations achetées.

L'Agence et le fournisseur sont responsables de la bonne exécution des services prévus et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Dans le cas de forfaits touristiques ou de la vente de services isolés (exemple : location de voiture seule), la responsabilité ne peut être engagée en cas d'inexécution contractuelle de la part du client, en cas de fait imprévisible ou inévitable d'un tiers étranger à la fourniture des services de voyages ou en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables. La responsabilité de plein droit prévue à l'article précité est exclue en matière de vente de billetterie aérienne isolée (vols secs).

REGARD VOYAGE ne pourra être tenu pour responsable de modifications de dates, d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport au retour, de la suppression ou modification d'une partie du programme provoqués par des événements extérieurs tels que grèves sans préavis, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries, épidémies, changement de vol ou tout autre cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au client.

Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues.

REGARD VOYAGE ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées directement sur place par le client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du client.

14. ASSURANCE

REGARD VOYAGE communique au client les conditions des assurances spécifiques annulation, assistance et rapatriement avant la confirmation de la réservation de voyage, au moyen d'un lien vers les dites conditions que le client pourra imprimer.

Au plus tard au moment de l'inscription, le client pourra souscrire un contrat d'assurance spécifique selon deux options : Multirisques ou Annulation.

15. CONDITIONS D'ANNULATION

a. Annulation du fait du client

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le contrat de voyages n'est pas soumis à un droit de rétractation.

Toute demande d'annulation d'inscription émanant du client doit être effectuée soit par téléphone au numéro de l'Agence dédiée figurant sur votre confirmation de voyage soit directement dans cette Agence, soit par mail et entraînera, quel que soit le voyage ou le séjour, sauf conditions spécifiques, des frais d'annulation indiqués dans le contrat ou les conditions de chaque fournisseur de voyages.

En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, les frais de visas le cas échéant, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

- De l'inscription à 90 jours : acompte non remboursable sauf si remplacé

- De J -89 à J- 50 : 75% du montant du voyage sauf si remplacé et si billet aérien non émis

- De J-49 au départ : 100% pas de remplacement possible

b. Annulation du fait d'un fournisseur de voyages :

Si un fournisseur de voyages décide d'annuler le voyage ou le séjour avant le départ, le client en sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception. Si un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution se révèle impossible, il convient de se référer aux conditions spécifiques à chaque fournisseur de voyages quant au remboursement des sommes versées par le client et à l'indemnité d'annulation.

Lorsqu'un nombre minimal de participants est requis pour la réalisation d'un circuit ou d'un voyage et que ce nombre n'est pas atteint, REGARD VOYAGE en informe le client :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.

48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.

Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées mais le client ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

16. MODIFICATIONS DU CONTRAT

Il convient de se référer aux Conditions de vente spécifiques à chaque fournisseur de voyages, qui font partie intégrante du contrat de voyage, en ce qui concerne les conditions de modifications de contrat.

a. Modifications par le client

Un report de date ou un changement de destination est en général considéré comme une annulation (cf. Article 15). Un changement de nom n'est pas considéré comme une modification, mais comme une cession de contrat et implique donc des frais prévus à l'Article 17. Toute modification des prestations par le client sur place ne pourra donner lieu à remboursement (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

b. Modifications par un fournisseur de voyages

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à un fournisseur de voyages au sens de l'article L.211-13 du Code du tourisme, le contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu par l'Agence avec le client, le Site avertira le client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et formulera des propositions (modification du voyage ou voyage de substitution).

17. CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 90 jours du départ, en prévenant l'agence à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués, cette possibilité étant avant toute émission de billets, auquel cas la cession du voyage n'est pas autorisée.

En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance.

De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus dans les Conditions de Vente du fournisseur

CGV complète sur demande par e-mail uniquement à : voyages@es13.com